

INTERCLUBS MEDITERRANEE

2^{ème} Série Hommes

2018 - 2019

Réunion des Capitaines	GRAND AVIGNON	Date	23/06/2018
Objet	Réunion Lancement 2018-2019	Réf. du document	INTERCLUB 2e SERIE V2.1

PARTICIPANTS avec DROIT DE VOTE

CLUB	NOM	Prénom	Commentaire	Présent ou représenté
FONTCAUDE	ROQUES	Michel		X
SAUMANE	CHABAS	Philippe	Observateur sans droit de vote	X
MIRAMAS	MOLINO	Patrick	Représenté Daniel DUMAS	X
SERVANES	PAUTUS	Frédéric		Excusé
CABRE D'OR	MASSON	Nicolas		Absent
CHATEAUBLANC	FERREN	Paul		X
GRAND AVIGNON	SEGOND	Fabien	Adjoint NOIRBANT	X
GRANDE MOTTE	PANNETIER	Sylvain	Adjoint DUMAZERT	X
LA SALETTE	GREGEOIS	Bruno	Jean-Christophe FOUQUET	X
SAINT THOMAS	MIMART	jacques		x
AIX MARSEILLE	BENZEKRI	Serge		Excusé
SAINTE VICTOIRE	MAMBERTI	Gilles		Excusé

DIFFUSION

pour Action	Tous les capitaines des clubs engagés
pour Information	Tous les participants à la compétition

VALIDATIONS

	Rôle	Date	Nom
REDACTION	Site Web	23/06/2018	Alain KOZIOL
APPROBATION	Coordonnateur interclubs 2 ^e série	«	Michel BUIZARD
APPROBATION	Représentant poule EST	«	Serge BENZEKRI
APPROBATION	Représentant poule OUEST	«	Jacques MIMARD

Prochaine réunion le

PREAMBULE :	3
1. ORGANISATION DE LA COMPETITION	3
1.1. COMPOSITION DES POULES 2017-2018.....	3
1.2. COMPOSITION DES EQUIPES	4
1.3. LES RENCONTRES.....	4
1.4. CALCUL DES POINTS ET CLASSEMENT PAR POULES	5
1.5. FEUILLES DE MATCHES	5
1.6. GAGNANT DU CHAMPIONNAT - MIXAGE DES POULES.....	6
1.7. LITIGES	6
2. FINALE DE LA COUPE	7
2.1. CLUB NOUVEL ENTRANT	7
3. REPORT/ARRET DES RENCONTRES :	8
4. REGLES PARTICULIERES A NOTRE COMPETITION :	9
4.1. JEU LENT	10
5. CALENDRIER.....	10
6. FRAIS D'ENGAGEMENT	11
ASSOCIATION SPORTIVE GOLF DE FONTCAUDE	Erreur ! Signet non défini.
Tél. 06 86 97 25 04	11
7. COMMUNICATION : SITE INTERNET.....	12
8. COMMISSION DU REGLEMENT	12

PREAMBULE :

Une compétition dite « Interclubs de la Méditerranée, 2^{ème} série Hommes » est organisée entre les clubs participants, via leur association sportive, sur la base du volontariat et selon le règlement qui suit.

L'objectif premier qui doit être recherché reste la convivialité, le plaisir de partager une passion commune ainsi que le désir de nouer des relations golfigues entre clubs comme entre membres.

La compétition INTERCLUBS 2^{ème} Série Hommes est donc le support à ces objectifs. Elle est organisée toutefois selon le présent règlement, débattu et accepté par tous les clubs participants, et en rapport avec un niveau de jeu qui progresse partout dans nos clubs.

1. ORGANISATION DE LA COMPETITION

Elle est articulée autour de 2 challenges sportifs.

- Un championnat composé de 2 poules avec un classement final entre elles,
- Une « Coupe Interclubs » qui réunit l'ensemble des clubs ayant participé au championnat sur un tournoi unique en fin d'année.
Cette coupe détermine le nouveau club organisateur pour l'année à suivre.

La passation de pouvoir envers le club organisateur s'opère le jour de la réunion de lancement de l'année à venir.

Une réunion sera également organisée en Janvier pour examiner les comptes de l'an passé, faire un point sur le déroulement, et un favoriser un échange d'expériences pour aider l'organisateur de la Coupe.

1.1. COMPOSITION DES POULES 2017-2018

12 clubs répartis sur deux poules GEOGRAPHIQUES :

POULE OUEST	POULE EST
BEZIERS ST THOMAS	AIX MARSEILLE - LES MILLES
FONCAUDE	AIX EN PROVENCE (SET CLUB)
GARDEN GOLF CHATEAUBLANC	LA CABRE D'OR
GRAND AVIGNON	LA SALETTE
LA GRANDE MOTTE	MIRAMAS
SERVANES	SAINTE VICTOIRE FUYEAU

1.2. COMPOSITION DES EQUIPES

- + 6 joueurs Hommes
- + membres de leurs Clubs respectifs et titulaires d'une licence en cours de validité
- + membres de l'Association Sportive, à jour de leurs cotisations
- + à jour de leur certificat médical
- + âgés au minimum de **25 ans révolus** lors d'une rencontre entre clubs,
- + L'**index** des joueurs pris en compte est celui du lundi précédant la rencontre
 - o Le plus bas : **9.0**
 - o Le plus haut : **pas de limite** mais **ramené à 15.0** pour tout calcul.
- + les **calculs** se font **sur la base des index précis**
- + Le total minimum des index requis par équipe doit être de **72.0**

1.3. LES RENCONTRES

- + Elles se dérouleront **selon le calendrier** préétabli en début d'année.
- + Les rencontres ont lieu **le samedi** : 5 matchs sont à jouer pour une rencontre.
- + **4 simples** en match Play.
- + **1 double** en 4 balles **formule meilleure - plus mauvaise**.
- + Le capitaine choisi librement les joueurs de double, puis affecte aux matchs de **simples les joueurs restants selon l'ordre des index**.
- + Les départs se font en partie de 4 joueurs.
- + **Les règles officielles du Match Play s'appliquent sauf dérogation du présent règlement** (temps de recherche limité à 3 minutes, pas de retour au tee de départ pour rejouer une balle...cf. les règles particulières du présent règlement).
- + **Les conseils ne sont autorisés que pour la partie de double**. Ne sont pas considérés comme conseils des informations qui concerneraient la sécurité, la position des drapeaux, obstacles,...etc., ou bien encore une balle perdue, une règle locale, ou un point de règlement à préciser.
- + Le club recevant retiendra les départs entre 9h00 et 10h00, l'idéal restant **9h30**.
- + Les départs, sauf exception, se font selon le principe d'un **mini shot gun** : avec au minimum une partie (ou deux) au 18 et une partie au trou N° 1, ceci afin de terminer au plus tôt et **favoriser les repas en commun** qui sont essentiels à l'esprit de la compétition.

1.4. CALCUL DES POINTS ET CLASSEMENT PAR POULES

Lors d'une rencontre, pour chaque match joué sont attribués les « **matches points** » suivants :

- Simple gagné = 2 points, Simple partagé = 1 point MP
- Double gagné = 3 points, Double partagé = 1,5 points MP

Le total des matches points obtenus pour une équipe détermine ainsi si une rencontre est gagnée ou partagée, et génère ainsi des **points pour le classement du championnat** :

- Rencontre gagnée = 2 points championnat
- Rencontre partagée = 1 point championnat
- Bonus rencontre gagnée à l'extérieur = 1 point championnat en sus

Le **classement provisoire** fait apparaître le nombre de rencontres jouées, le **total de Points Championnat** attribué à chaque club afin de les classer entre eux dans leur poule, l'indice **Match Point** : le **cumul des points totalisés** pour l'ensemble des matchs jusqu'ici joués et qui intervient en tant que second critère de classement.

Rang	CLUB	RENCONTRES					Total Points Championnat	Total Matches Points
		Jouées	Gagnées	Nulles	Bonus			
1	X	4	2	1	1	6	19.5	
2	Y	3	2	0	0	4	15.0	

1.5. FEUILLES DE MATCHES

Avant le début de chaque **rencontre la feuille des matches doit d'abord être remplie par le capitaine recevant. Il est conseillé au capitaine visiteur de préparer également à l'avance sa feuille de façon à gagner du temps.**

Elle doit être **claire et complète** : noms, prénoms, index, et numéro de licence.

Même en cas de report elle doit être envoyée par le responsable de l'équipe recevante, avec la mention de ce report, et éventuellement la date déjà prévue pour ce report.

IMPORTANT : bien **préciser** également si cette rencontre a fait l'objet d'une **inversion** dans le calendrier initial, afin de permettre le bon calcul du bonus extérieur.

A l'issue de la rencontre, le score de chaque match devra obligatoirement être précisé pour pouvoir gérer le score du Match Point obtenu lors de chaque rencontre.

En cas de **contestation non résolue** à l'issue d'une rencontre, chaque capitaine signalera par écrit brièvement le problème rencontré, **sur la feuille de matches**.

Les feuilles de matches signées seront transmises par mail, **dans les 48 heures** à michel.buizard@orange.fr (par téléphone exceptionnellement, en cas de problème).

Celui-ci se chargera de tenir à jour le classement, conserver les feuilles de matches et transmettre aux capitaines résultats et classement en cours, avec l'appui du site internet.

1.6. GAGNANT DU CHAMPIONNAT - MIXAGE DES POULES

A l'issue de l'ensemble des rencontres Aller/Retour, un **classement définitif est arrêté pour chaque poule**. A l'intérieur d'une même poule, en cas d'égalité de points obtenus entre plusieurs clubs, il sera tenu compte du « match point particulier » c.a.d. uniquement des résultats des matches entre les seuls clubs ex-æquo pour les départager. Et sinon, seulement en deuxième critère, le match point global serait retenu pour ce faire.

Une **ultime journée de rencontres** est programmée un même jour **pour déterminer le classement final du championnat**. Cette ultime journée verra s'affronter entre eux et toujours en match play les **clubs classés au même rang dans leurs poules respectives**. Les clubs recevants pour départager un même rang, seront les clubs avec le meilleur total de Points Championnat, ou à défaut le meilleur cumul de Match Point en second critère.

En cas d'égalité parfaite, et en d'absence d'accord entre clubs, la commission du règlement se réunira pour décider comment les départager : match d'appui, tirage au sort....etc.

MIXAGE DES POULES : les 2 derniers de chaque poule seront reversés dans l'autre poule pour l'année suivante, hors les Clubs de Béziers et La Salette qui constituent chacun le point d'ancrage des deux poules géographiques.

Cela permettra le brassage des poules chaque année et certainement de maintenir un intérêt plus important à notre compétition.

Toutes les rencontres devront avoir été jouées avant la date de la dernière journée prévue pour les rencontres en Aller/Retour du championnat, à peine d'être comptabilisées en forfait pour les équipes concernées.

1.7. LITIGES

Le score de chaque trou est annoncé à haute voix et confirmé entre les adversaires avant le jeu du trou suivant. Tout résultat acquis avant le départ d'un trou l'est définitivement, sans recours possible.

Exceptionnellement, en cas de litige entre 2 adversaires et, dans la mesure où il est impossible de statuer immédiatement du fait d'un manque de connaissance des règles du match play, le résultat de ce trou peut être « gelé », mais obligatoirement avant le départ du trou suivant. Le cas sera ensuite exposé et débattu entre les deux capitaines à l'issue de la rencontre. Ceux-ci décideront en commun avant de finaliser la feuille de match.

D'une façon générale les capitaines opposés sur un litige sont invités à trouver une solution entre eux et informer simplement l'organisateur de leur décision commune, qui devient sans appel dans la mesure où elle ne lèse aucune équipe tierce.

En cas de contestation maintenue ou lacune du règlement actuel, le cas est **consigné sur la feuille de matches** puis soumis à la commission du règlement. Leur vote précise alors le règlement, tranche le cas et emporte une décision sans appel.

Aucun litige ne pourra être examiné passé un délai de 8 jours après la date de survenance dudit litige.

Les feuilles de match feront foi, d'où l'intérêt de bien les remplir que ce soit pour l'attribution de points comme pour faire remonter un éventuel litige non résolu.

2. COUPE INTERCLUBS

Il s'agit de regrouper l'ensemble des clubs pour une compétition unique sur un seul jour. la **formule de la Coupe sera en Brut Stableford**. Les cartes ne sont pas prises en compte et ne permettront pas d'établir de nouveaux index.

L'organisation de la compétition et donc de la COUPE pour l'année suivante, échoit à l'un des clubs n'ayant jamais organisé la compétition au cours des 10 dernières années passées, et qui en manifeste le désir lors de cette Finale. Cette possibilité est proposée successivement aux clubs en question selon leur ordre de classement le jour de la COUPE.

En cas de besoin les autres clubs ayant déjà organisés seront sollicités, toujours selon le même principe de leur classement lors de la COUPE.

Formule de la finale de la COUPE :

- **Brut Stableford**
- 6 à 8 joueurs maxi par équipe. Les 5 meilleures cartes seront retenues, mais avec une somme des index concernés qui ne pourra en aucun cas être inférieure à 60.
- En cas d'égalité on utilisera une « meilleure 6^{ème} carte » mais la somme des index concernés ne pourra alors être inférieure à 72.
- **Tous les clubs partent à égalité pour cette coupe.**
- Les conditions d'index restent identiques à celles du championnat.
- Les capitaines peuvent faire jouer des personnes qui n'ont pas participé au championnat Interclubs à la condition expresse que ceux-ci soient en conformité avec notre règlement.

REMISE DES PRIX

Le club organisateur est en charge de la dotation.

Il récompensera les vainqueurs de chaque poule ainsi que le vainqueur de la coupe pour 6 joueurs chaque fois.

Selon la dotation restante il peut aussi récompenser mais de manière moindre le vainqueur individuel en brut, en net, etc... Mais ceci n'est qu'une suggestion.

2.1. CLUB NOUVEL ENTRANT

Tout nouveau club désireux de rejoindre la compétition pour la saison à venir le fait savoir auprès de l'organisateur de la compétition.

Un vote sera organisé sur le sujet, soit lors de la COUPE, soit lors d'une réunion de capitaines. La majorité des clubs participants à la compétition est requise pour accueillir tout nouveau club.

Tout nouveau membre est admis en poule selon la logique de sa géographie.

3. REPORT/ARRET DES RENCONTRES :

En cas d'empêchement, le capitaine qui connaît un souci doit prévenir l'autre capitaine dans les meilleurs délais, et dans tous les cas **au plus tard 48h minimum avant la rencontre**.

A moins de 48h de la rencontre seul le cas **d'intempéries** peut donner lieu à report, mais avec l'accord des deux capitaines. De même **le jour de la rencontre**, si les conditions de jeu l'imposent, la rencontre en cours peut être reportée, voire même arrêtée **avec l'accord des deux capitaines**.

Tout report, arrêt - ou inversion de rencontres- est obligatoirement signalé par écrit à l'organisateur ou à la personne en charge de la gestion des classements, avec le nom du club qui a souhaité le report ou l'inversion, le motif invoqué, et **copie au second club concerné**.

La rencontre reportée ou arrêtée doit faire l'objet d'une **nouvelle proposition** de date de la part du club recevant **au plus tard dans la semaine qui suit** la date initialement prévue. Toute date en dehors d'un samedi ne pourra être considérée comme valable, sauf accord des deux capitaines concernés.

Il est fait obligation absolue aux clubs de terminer l'ensemble de leurs rencontres Aller avant le début des matchs Retour. Exceptionnellement il sera autorisé de planifier un report à une date ferme au-delà de la dite date, mais cette planification doit obligatoirement prendre place avant le début des matchs retour et toujours obligatoirement par écrit auprès des organisateurs, avec copie au club adversaire.

Les matchs non joués dans les temps prévus sont réputés perdus pour les deux clubs concernés et verront donc les deux équipes pénalisées par une absence totale de points pour la rencontre en question.

Toutefois si le club recevant du match reporté ou arrêté, a soumis selon la procédure au moins 2 dates possibles de report à son adversaire, et que ce dernier les a refusées, seul le club visiteur sera réputé avoir perdu ce match avec 0 points attribués et la totalité des points en jeu sera attribuée à son adversaire.

Pour ce qui concerne les matchs non tenus à une date ferme planifiée, l'équipe qui ne se sera pas présentée pour jouer avec une équipe formée selon les règles sera réputée avoir perdue seule le match avec 0 points attribués et la totalité des points en jeu attribuée à son adversaire

En cas de désaccord sur une date de report de rencontre le cas est soumis au coordonnateur preuves à l'appui. Ce dernier prendra les informations auprès des clubs concernés et la commission du règlement rendra une décision. Cette décision pouvant aller jusqu'à sanctionner d'un forfait le club jugé récalcitrant.

En cas d'arrêt d'une rencontre pour cause d'intempéries avant le 10^{ème} trou joué par la dernière partie, celle-ci sera obligatoirement rejouée intégralement. **Tout résultat d'une rencontre interrompue après le 10^{ème} trou joué par la dernière partie pourra donc être pris en compte comme définitif** : les résultats provisoires des matchs deviennent définitifs au moment de l'arrêt de la rencontre. Toutefois les deux capitaines peuvent convenir de rejouer et donc reporter le match selon la procédure, à la condition de signaler par écrit cette décision sur la feuille de match signée par eux.

4. REGLES PARTICULIERES A NOTRE COMPETITION :

Retard : en cas de retard d'un des participants au départ de la compétition, celui-ci pourra rejoindre à tout moment son adversaire désigné, avec la perte des trous joués en son absence plus le trou en cours, et dans la limite tolérée de trois trous au maximum. Au-delà : match perdu.

Absence d'un joueur : en cas de problème d'effectif, une équipe peut néanmoins présenter lors de la rencontre, un nombre **minimum de 5 de joueurs**. Toutefois dans ce cas précis, l'index total des compétiteurs présents ne pourra être inférieur à **60.0**. L'équipe avec un effectif complet choisit sans aucune contrainte d'index le joueur qu'elle souhaite ne pas faire participer à la rencontre. La rencontre se déroule ensuite normalement : Un double sera obligatoirement joué et les simples se jouent ensuite dans l'ordre des index.

Forfait : Une équipe se présentant avec moins de 5 joueurs ou absente est déclarée forfait. Le score de la rencontre sera de 11 points à 0 pour l'équipe non en cause.

Placement de la balle : Le capitaine qui reçoit décidera ou non du placement de la balle.

Ordre des parties : Les deux capitaines décideront en quelle position se jouera le double. Les parties débutent au même horaire, à partir des trous 18 et 1, charge au capitaine recevant de faire les réservations nécessaires.

Boules de départ : Les parties sont jouées depuis les boules jaunes en place le jour de la compétition. Si les deux capitaines sont d'accord et si la direction du club l'accepte, les départs peuvent être joués des repères jaunes pour l'ensemble des matchs.

Règles Locales : afin d'éviter les litiges, elles devront être précisées à l'avance si elles ne figurent pas sur la carte de score (papier distribué). Il serait souhaitable de disposer dans chaque équipe d'une personne maîtrisant ces règles. En cas de contestation, seules les règles locales figurant sur la carte de score du club ou le papier distribué feront foi.

Conseils / Indications : lors du déroulement d'un trou, le joueur visiteur peut questionner son co-compétiteur sur la position des drapeaux, hors limites, obstacles, distances ... Les joueurs de la partie recevante se doivent de fournir les détails demandés avec honnêteté. Pour autant aucune contestation ne peut surgir de ces informations.

Mauvais index : Si l'erreur n'a eu aucune incidence sur le total minimum des index requis pour la rencontre ni sur l'ordre des matchs, dans ce cas le résultat reste acquis. Si le total des index requis n'a pas été atteint (pour 6 ou 5 joueurs selon le cas de figure) la rencontre est déclarée perdue par forfait pour l'équipe en cause. Si l'ordre des matchs a été interverti de ce fait, les matchs concernés par l'inversion sont réputés perdus pour l'équipe en cause.

Voiturette : dans le cas où un compétiteur souhaite utiliser une voiturette, il lui appartient de proposer à son adversaire direct, à ses frais, le même moyen de déplacement. L'adversaire direct peut refuser une telle situation, en cas d'absence de certificat médical ou absence d'infirmité manifeste gênant son adversaire pour sa locomotion.

4.1. JEU LENT

Ce problème récurrent peut être combattu par quelques dispositions également particulières et applicables à notre compétition :

- ✚ Dans une partie donnée, **seul l'ordre de jeu lié à un match importe** et doit être respecté. **Priorité à celui qui est prêt donc**, sans déroger à cette règle.
- ✚ Lorsqu'un trou ou un putt est donné, ou lorsqu'un trou est terminé pour 2 concurrents d'une partie, les **joueurs concernés doivent passer au trou suivant rapidement**.
Ils sont invités à **jouer en premier** si cela est possible, puis attendre l'autre partie.
- ✚ **La partie No 1 peut**, si l'occasion lui en est donnée, **se dédoubler** afin de fluidifier le jeu. Et ainsi de suite ...
- ✚ Les recherches de balle sont limitées à **3 minutes**.
- ✚ Si aucune balle provisoire n'a été jouée de façon préventive, **interdiction de revenir jouer une balle depuis le départ**. le trou est considéré comme perdu pour le joueur ayant par exemple perdu sa balle, ceci si aucune autre règle que le retour sur le tee de départ ne lui permet de continuer bien sûr (balle manifestement dans un obstacle par exemple ...).
- ✚ En présence d'une balle provisoire jouée sur une balle qui est finalement retrouvée, et que celle-ci est déclarée injouable, et qu'il est impossible de la dropper selon les règles habituelles (présence d'eau ou hors limite par exemple), possibilité de continuer sur la balle provisoire, en jouant donc son quatrième coup.
- ✚ **Faire démarrer le double au trou N° 18**, voire au 17 avec un simple au 18, contribue aussi à raccourcir le temps de jeu total et assurer la présence de tous plus tôt au repas.

5. CALENDRIER

La **date butoir de toutes les rencontres A/R** du championnat est fixée impérativement au **samedi 4 Mai 2019**. Les rencontres non jouées après cette date seront considérées comme perdues par les 2 équipes qui, par conséquence, ne marqueront donc aucun point.

La journée **Ultime Journée** pour déterminer le CLASSEMENT FINAL du CHAMPIONNAT (Rencontres en Match Play entre les premiers, deuxièmes... etc de chaque Poule) est :

le Samedi 18 mai 2019

La COUPE se déroulera sur le parcours de SAINT THOMAS Béziers

le Samedi XX JUIN 2019 à XX H30

6. FRAIS D'ENGAGEMENT

Chaque équipe devra s'acquitter d'une participation de **130 euros** pour la saison à venir.

Cette somme est susceptible d'être modifiée en fonction du coût de maintenance du site. Jusqu'à présent, un montant de 30 euros était prélevé à cet effet, mais il est possible qu'il y ait une modification selon les besoins d'évolutions du site.

Tous les clubs seront tenus au courant.

La participation restante servira exclusivement à la dotation des gagnants du championnat et de la coupe, ainsi qu'aux fournitures des trophées.

C'est pourquoi il est absolument indispensable que chaque club s'acquitte de ce montant au plus tard le **31 JANVIER** de la saison en cours.

A défaut de réception par l'organisateur du règlement de la participation dans les délais, l'équipe ou les équipes défaillantes ne recevront aucune récompense.

Le chèque devra être adressé à l'ordre de :

ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF SAINT THOMAS
COUPE Interclubs 2eme Série (J. Mimard)
ROUTE DE PEZENAS
34500 BEZIERS

A l'occasion de la finale de la Coupe :

Il sera demandé à chaque équipe, et afin de faciliter l'organisation,
2 chèques globaux distincts :

- Un pour le règlement des **repas**
- Un pour le règlement des **green-fees**

A ce titre, et dans le cadre de la saison en cours, il serait tout à fait opportun que chaque capitaine négocie avec son club et son restaurant le prix des repas complets (boisson et café inclus) à **25 euros maximum** et le prix des green fees autour de **35/40 euros** de façon à uniformiser les conditions de participation, et pérenniser cette compétition.

Lors de la réunion des capitaines qui suit la Coupe l'organisateur est tenu obligatoirement de présenter **un bilan financier de l'organisation de la finale dite Coupe**.

7. COMMUNICATION & SITE INTERNET

Un site est disponible afin de dynamiser la circulation de l'information, des décisions et des **résultats**.

Ce site permet à tous de connaître rapidement l'**évolution de la compétition**, les mises à jour du **règlement**, les nouvelles dates des rencontres, la **feuille de match**...

Il permettra le **téléchargement de ces informations**, notamment le tableur xls de gestion d'équipe qui contient le **modèle de feuille de match** à imprimer et utiliser lors de chaque rencontre.

Un coordonnateur est dédié à la gestion des calendriers (reports, ...) **et du classement**, avec un mot de passe particulier qui lui permettra d'exercer cette fonction (inscription des résultats des rencontres, et mises à jour des dates reportées).

Le site sera uniquement à **vocation informative**.

Adresse : <http://www.interclubs-med.info>

Le canal officiel d'information est, et restera celui des informations échangées entre coordonnateur, organisateur, représentant des poules et capitaines. Aucune information du site ne saurait donc donner lieu à contestation.

LES CAPITAINES ONT A CHARGE D'EXPLIQUER LE CONTENU DE NOS REGLES aux compétiteurs de leur club respectif, règles qui pour certaines nous sont spécifiques, afin d'accélérer le jeu notamment, et surtout de **maintenir l'ESPRIT DE CONVIVIALITE** de notre compétition.

8. COMMISSION DU REGLEMENT / LITIGES

Sont nommés à la commission du règlement :

Serge BENZEKRI représentant poule EST,

Jacques MIMARD représentant poule OUEST et organisateur 2018-2019.

Michel BUIZARD michel.buizard@orange.fr en tant que coordonnateur

Ils officieront à la commission du règlement qui est chargée de régler les litiges éventuels.

Merci à tous.

Salutations sportives et surtout bonne convivialité entre tous,

N'oubliez pas ... le golf reste un JEU !